

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2014**

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE (CPER)**

N° 2014-02-15
NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze février 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Valérie ROBERT, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Michèle LIBOT, Léna LEDUCQ, Bernard ETRILLARD.

Excusés :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Michèle LIBOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....28
ayant un pouvoir.....1
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Monsieur Michel COUPÉ

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les travaux d'aménagement du stade de la Rinçais (deux terrains de football synthétiques) se sont achevés en novembre 2013.

Afin de faciliter l'accès à cet équipement récemment livré, il est prévu d'aménager une liaison piétons/cycles avec le centre bourg. Cet aménagement consiste en la création d'un espace sablé de 2,50m de large permettant de sécuriser les déplacements doux entre la rue de la Rinçais et la rue de Sucé, via la rue de l'Alambic.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région et de son volet territorial pour Erdre et Gesvres, la commune peut prétendre à une subvention au titre du FNADT. L'enveloppe disponible, d'un montant de 60 000 €, doit être dédiée à la réalisation de liaisons douces.

Il propose de solliciter cette subvention pour le projet présenté dont le montant de travaux est de 144 585.90 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total des travaux	120 488.25 € HT	100 %
Montant de la subvention sollicitée	60 000 € HT	49.8 %
Montant total des autres aides publiques sollicitées	-	-
Part du Maître d'ouvrage	60 488 .25€ HT	50.2 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté de réalisation d'une liaison douce entre le stade de la Rinçais et le centre-bourg,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** la subvention de 60 000 € au titre du FNADT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier de subvention.

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2014

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le : 28.02.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140224-2014-02-15-DE
Date de télétransmission : 27/02/2014
Date de réception préfecture : 27/02/2014